



HONDSCHOOTE le 11 mars 2025

N/REF. HS/JV/CB 25-65

Le Maire d'Hondschoote
à
Monsieur FIGOUREUX André
Président de la CCHF
468, rue de la couronne de Bierne
59380 BERGUES

OBJET : modification n°4 du PLUi

Monsieur le Président,

Par courrier du 13 février 2025, vous m'avez notifié l'arrêté prescrivant le lancement de la procédure de modification n°4 du PLUi.

Je vous informe avoir dû refuser une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement de la friperie de l'association Hauts de Flandre Insertion dans le bâtiment communautaire situé dans la zone d'activités du Looweg.

En effet, ce bâtiment est classé en zone UE du PLUi qui ne permet pas « les constructions commerciales avec surface de vente qui ne sont pas liées à une unité de production artisanale existante dans la zone ».

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir ajouter à l'approbation de cette modification du PLUi n°4, le changement de zonage de la parcelle C n°2445 en zone UD3 (zone accolée à la parcelle) au lieu de UE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Jérôme VERMERSCH
Adjoint aux Grands Travaux

Hervé SAISON
Maire d'Hondschoote

